

Le 12 mars 2020

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a classé la maladie COVID-19 comme étant une pandémie globale.

La couverture d'annulation, interruption et retard de voyage offerte selon les polices d'assurance voyage de Old Republic Canada s'applique si l'évènement source n'est pas prévu au moment d'acheter la police. De plus, les polices contiennent une exclusion pour les annulations de voyage causées par un évènement déjà connu de l'acheteur au moment de l'achat.

À partir du 12 mars 2020, Old Republic Canada considère la maladie COVID-19 comme un évènement connu. Alors, la couverture d'annulation, interruption et retard d'un voyage n'est pas disponible pour les évènements associés au COVID-19 si la police est achetée ou la valeur de voyage est augmentée le ou après le 12 mars. Cette exclusion s'applique pour toutes les destinations de voyage. Les polices achetées et les valeurs de voyage augmentées avant le 12 mars ne sont pas affectées par cet avis.

Pour les polices achetées ou les valeurs de voyage augmentées le ou après le 12 mars, les indemnités d'annulation, interruption et retard de voyage sont encore disponibles pour les évènements non-associés au COVID-19. De plus, les indemnités de frais médicaux d'urgence sont disponibles pour les voyages aux destinations où le gouvernement du Canada n'a pas émis un avis de non-voyage, niveau 3 ou 4. Cependant, aucune couverture médicale n'est disponible pour les voyages qui incluent une croisière.

Nous continuons à suivre les évènements qui affectent l'industrie du voyage et nous émettrons d'autres avis selon les circonstances.

Si vous avez des questions, veuillez contacter notre équipe du Service à la clientèle au 1 866 302-4430 ou à traveladmin@getreliable.com.